



## Rapport Annuel 70



La Fédération de Québec des  
Caisse Populaires Desjardins

HOWARD ROSS LIBRARY  
QE MANAGEMENT

MAY 10 1976



# TRENTE-NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL 1970

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC  
DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1970

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

- \* ÉMILE GIRARDIN, président  
(*Union régionale de Montréal*)
- \* FRANÇOIS LA ROCHE, vice-président  
(*Union régionale de Chicoutimi*)
- \* JEAN-MARIE OUELLET, secrétaire  
(*Union régionale de Québec*)
- \* PAUL-ÉMILE CHARRON, directeur général  
  
J.-ROLAND BELLEMARE  
(*Union régionale de Trois-Rivières*)  
  
GÉRARD RIVARD  
(*Union régionale de Trois-Rivières*)
- \* RENÉ CROTEAU  
(*Union régionale de Québec*)
- \* J.-GAUDIOSE HAMELIN  
(*Union régionale de Montréal*)
- \* ADRIEN BERNARD  
(*Union régionale de Gaspé*)  
  
LÉO DUBÉ  
(*Union régionale de Gaspé*)  
  
RENÉ DUPONT  
(*Union régionale de Sherbrooke*)
- \* ROGER RÔY  
(*Union régionale de Sherbrooke*)
- \* GÉRARD ROUSSEL  
(*Union régionale de Rimouski*)  
  
J.-ROLAND BLANCHET  
(*Union régionale de Rimouski*)
- \* ARMAND PARENT  
(*Union régionale de Chicoutimi*)
- \* MAURICE PERREAULT  
(*Union régionale de l'Ouest-Québécois*)  
  
LIONEL MÉNARD  
(*Union régionale de l'Ouest-Québécois*)
- \* NAPOLÉON MACKAY  
(*Union régionale de Saint-Hyacinthe*)  
  
GASTON ST-ROCH  
(*Union régionale de Saint-Hyacinthe*)
- \* NORMAND LEMIRE  
(*Union régionale de Joliette*)  
  
ALBERT LAJOIE  
(*Union régionale de Joliette*)  
  
M<sup>e</sup> CHARLES CIMON, conseiller juridique
- \* Membres du Comité exécutif

# MESSAGE DU PRÉSIDENT



Chers collègues,

L'année sociale qui s'est terminée le 31 décembre 1970 fut marquée d'événements mémorables tant pour les dirigeants, les employés que pour les membres des Caisses populaires.

Ce fut le soixante-dixième anniversaire de fondation (4 décembre 1900) de la première Caisse populaire sur le continent américain ; ce fut aussi, le 31 octobre, le cinquantième anniversaire du décès du fondateur, le Commandeur Alphonse Desjardins, et le premier anniversaire du décès du Commandeur Cyrille Vaillancourt.

La Fédération, les Unions régionales et les Caisses ont souligné ces événements par des activités spéciales. Mentionnons la semaine des Caisses populaires du 26 au 31 octobre 1970. Tous les services ont collaboré étroitement avec celui de l'Information et de la Publicité pour lancer cette grande campagne « Moi, j'aime ma Caisse ». Une autre preuve que les Caisses n'attendent que l'inspiration pour mettre les bonnes volontés au service de la cause commune. Cette semaine a projeté l'image de la Caisse populaire dans ses structures et ses buts.

Le conseil d'administration de la Fédération a tenu dix réunions régulières, sans compter les nombreuses assemblées de comités, de sous-comités, de commissions et de sous-commissions. L'assistance aux colloques, aux congrès ; la présence aux missions particulières sont autant d'efforts que vos représentants et les cadres ont dû déployer au cours de cette dernière année.

À la lecture des procès-verbaux de toutes ces assemblées et de tous ces comités, notre attention est retenue par les solutions apportées aux problèmes soumis. J'ai dressé une liste imposante des sujets traités.

Je ne mentionnerai que les principaux, puis je laisserai au directeur général le soin de pénétrer au cœur de ces sujets. Cependant un survol tracera les grandes lignes des opérations au cours de 1970 :

	1969	1970
Rythme de croissance de l'actif.....	9.5%	15.2%
Augmentation du nombre de membres.....	122,000	120,000
Augmentation de l'actif.....	\$162 millions	\$281 millions
Nombre de prêts, reconnaissances de dettes.....	294,000	308,000
Montants prêtés.....	\$371 millions	\$404 millions
Nombre de prêts hypothécaires.....	27,000	32,000
Montants prêtés.....	\$153 millions	\$184 millions
Nombre de membres au 31 décembre.....	2,376,000	2,496,000
Actif global, au 31 décembre..	\$1,855 millions	\$2,136 millions
Moyenne de capital de chaque membre, 31 décembre.....	\$76.00	\$68.00
Moyenne d'épargne de chaque membre, 31 décembre.....	\$657.00	\$735.00

Voilà des motifs pour que de nouveaux problèmes de gestion surgissent aux Conseils d'administration des Caisses, des Unions régionales et à celui de la Fédération de Québec.

## CONGRÈS DE MAI

Nous avons vécu la réponse des Caisses et des Unions aux appels des organisateurs du XI<sup>e</sup> Congrès. La participation des 2,587 délégués, grâce à une

préparation soignée, fut très remarquable et très fructueuse. Tous sont repartis avec une abondante documentation sur les sujets traités et, en plus, des précisions de nature à satisfaire les désirs de connaître de leurs collègues absents du congrès.

Les Unions régionales se sont moralement engagées à reprendre en congrès régionaux les études en ateliers et à réaliser les vœux unanimement adoptés par les délégués.

Le troisième vœu a donné naissance à un comité qui étudie les modalités d'application de ce vœu concernant l'établissement au niveau des Unions régionales d'un fonds spécial d'aide aux familles défavorisées et concernant également la collaboration avec le Ministère de la Famille et du Bien-Être social.

Notre rencontre avec le Ministre a touché l'entente quant à la formation des employés des services sociaux. D'autre part, nous avons abordé la possibilité de participer à un programme de réhabilitation, qu'on a appelé « nouveau départ » pour les assistés sociaux. C'est à ce sujet qu'il fut question d'une sorte de crédit urbain garanti par le Ministère et dont les conditions restent encore à fixer.

## TAXATION

La Fédération a soumis un mémoire conjointement avec la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins et la Fédération des Caisses d'Économie du Québec. L'essentiel de ce mémoire conjoint porte sur les trois points suivants :

1. Les Caisses d'épargne et de crédit sont prêtes à payer leur juste part des dépenses gouvernementales.
2. Elles demandent que leur mode de taxation respecte à la fois leurs caractéristiques juridiques et leur mode de fonctionnement.
3. Elles suggèrent un mode de taxation réduisant au minimum les problèmes administratifs.

## FONDS DE SÉCURITÉ

Les administrateurs ont défini le rôle du fonds de sécurité qui doit servir à effectuer des avances que le Conseil consent à un ou à des membres (Caisses populaires) chaque fois qu'une situation particulière met en danger la bonne réputation des Caisses affiliées aux Unions régionales. S'il s'agit d'assurer la rentabilité d'une Caisse, cette aide est du ressort de l'Union régionale. Chaque Caisse, en plus, a son patrimoine propre. Au 31 décembre le patrimoine global des 1,293 était de \$97 millions tandis que les fonds de sécurité atteignaient la somme de \$2.7 millions.

## COMITÉ D'ANALYSE ET DE GESTION ET COMITÉ DE LIQUIDITÉ

Le comité de liquidité recommande une expérience de six mois de la gestion de l'ensemble des réserves primaires sous la responsabilité du Service des Placements de la Fédération, en vertu de mandats spéciaux venant de chaque Union régionale. Celle de Montréal offre sa collaboration pour cette expérience. Durant l'expérience, les Caisses continueront, pour les besoins de compensation, à maintenir à leur Union régionale des dépôts représentant 8% de leur passif dû à leurs membres. Les Unions, qui ne l'ont pas déjà, étudieront la possibilité d'organiser l'administration centralisée des réserves secondaires et auxiliaires.

## ASSURANCE-DÉPÔTS

Un protocole d'accord entre la Régie de l'Assurance-Dépôt du Québec et la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires accepte que la Fédération de Québec soit l'intermédiaire entre les Caisses populaires affiliées aux Unions régionales et la Régie pour tout ce qui a trait à l'application de la Loi de l'Assurance-Dépôt du Québec et des Règlements généraux de la Régie. La confirmation de cet accord a été votée le 15 mai 1970 et l'assurance devint effective le 1<sup>er</sup> juillet.

Les Caisses populaires affiliées ont toutes reçu le permis attestant qu'elles participent à l'Assurance-Dépôts du Québec.

## ÉDUCATION À LA CONSOMMATION

Qui n'est pas consommateur ? Qui est né consommateur averti ? Celui-ci pourrait peut-être se passer de la loi, se placer au-dessus de la loi : il sait tout, il connaît tout, il est immunisé contre les fraudes, les abus de la publicité. Jamais il n'a été mal pris. Est-ce vous ? Ce n'est pas moi. Le mouvement coopératif a soumis un mémoire au gouvernement ; il serait déçu si l'Assemblée Nationale ne prêtait pas une oreille attentive aux recommandations contenues dans ce mémoire. Lisez et conservez le numéro spécial du 5 février 1971, publié conjointement par *Ensemble, Ma Caisse populaire* et le journal *Co-op*.

## LES 50 ANS DE L'UNION RÉGIONALE DE TROIS-RIVIÈRES

Ce fut la première région à prendre la relève après le décès du fondateur ; elle a ainsi réalisé un vœu de Desjardins. Cette Union a organisé de magnifiques fêtes auxquelles participèrent les dirigeants de toutes ses Caisses affiliées. Nos félicitations. Nos regrets de la voir privée des services de son directeur général que la maladie éloigne de son poste. Nos vœux pour son complet rétablissement.

## RÉVISION DE LA LOI

Le législateur s'est rendu à un certain nombre de nos demandes les plus pressantes, principalement en apportant des modifications aux articles 82 et 86 et un amendement qui permet à la Commission de crédit de déléguer une partie de ses responsabilités au gérant.

Il est urgent que tous les dirigeants des Caisses soient familiers avec les modifications apportées par le bill 3 sanctionné le 17 juillet 1970.

## LE CONGRÈS DE PARIS

La Fédération de Québec et quelques Unions régionales ont délégué des représentants à ce Congrès. Le directeur général, monsieur Paul-Émile Charron, a présenté un excellent travail sur : « Le rôle des Caisses populaires Desjardins dans le contexte économique et social actuel. » Pour ma part, j'ai prononcé le causerie : « Les Caisses populaires et leurs activités chez les jeunes ».

Au cours de ces journées d'étude, à Paris, nous sentions que l'homme était à la base des préoccupations des délégués ; les conférences portaient aussi sur les problèmes de la jeunesse. On avait raison

puisque, paraît-il, la moitié de la population se compose des moins de 27 ans.

Nous devons accentuer notre objectif de travailler à la formation économique des jeunes ; nous devons leur aider à développer chez eux le sens de l'épargne et de la planification de leur avenir. Nous atteindrons cet objectif :

1. par nos Caisses d'épargne scolaires au niveau élémentaires ;
2. par les formes de coopératives d'épargne ou de comptoirs au niveau secondaire ;
3. par la compréhension et l'encouragement des professeurs grâce aux Caisses populaires d'enseignants.

## INTÉGRATION DES INSTITUTIONS DU MOUVEMENT DESJARDINS

Un comité d'étude s'est penché sur les investissements du Mouvement coopératif Desjardins. Dans ses conclusions, il a envisagé une intégration complète de tous les organismes afin de créer une plus grande force économique et de déterminer un centre de décision.

Les 8 et 9 juin 1970 avait lieu un colloque groupant les administrateurs de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, les membres du Comité de coordination, les administrateurs de l'Association coopérative Desjardins, ainsi que le président et le directeur général de chacune des Unions régionales et de chacune des institutions du Mouvement coopératif Desjardins. Le but de ce colloque était de tirer des conclusions sur le rapport soumis précédemment par le Comité d'étude précité.

Les participants à ce colloque furent d'accord sur la possibilité d'une adaptation d'une structure qui élargirait le rôle de la Fédération et permettrait une représentation des organismes au sein de la Fédération.

Un comité fut chargé de rédiger les recommandations définitives qui devront être éventuellement soumises aux différents conseils d'administration concernés pour approbation.

La Caisse populaire doit continuer à jouer son rôle dans notre société québécoise, secondée de façon efficace par les institutions dont elle s'est entourée.

## PARTICIPATIONS ET SUJETS D'ÉTUDE

Permettez-moi de dresser une liste des différentes préoccupations des administrateurs. Des comités et des sous-comités, ont préparé ou sont à préparer des rapports que le Conseil d'administration et le comité de coordination ont étudiés ou auront le devoir d'étudier :

- a) L'Institut Coopératif Desjardins : son orientation, son financement
- b) Formation du personnel
- c) Le journal *Ensemble*
- d) *La Revue Desjardins*
- e) *Ma Caisse populaire*
- f) Le Tiers-monde
  - 1) Comité d'aide au Cameroun et à la Haute-Volta
  - 2) Compagnie Internationale de Développement Régional Ltée (Canada)
- g) Comité des banques
- h) Télétraitements

- i) Programme de télévision
- j) La Fédération des coopératives étudiantes
- k) La Fédération de Co-Op Habitat
- l) L'agence de Voyages Constellation
- m) Commission de Régie de l'inspection
- n) Le Pavillon : Légendes du Québec

La Fédération a complété graduellement les cadres de ses services. Par contre, nous avons eu la surprise et le regret de recevoir une demande de congé de monsieur Raymond Audet, directeur des services administratifs. Les administrateurs sont unanimes à reconnaître les services dévoués et compétents de monsieur Audet, mais devant sa ferme décision d'accepter la présidence d'une compagnie de développement et d'aménagement pour les populations défavorisées, ils lui ont accordé le congé sollicité qui toutefois ne devra pas dépasser deux ans. Nos vœux de succès l'accompagnent.

## CONCLUSION

Nous avons connu une année exceptionnelle quant à l'augmentation de l'actif global des Caisses affiliées. Cette prospérité de nos Caisses tient pour une part au rajustement de certaines données administratives mais tient surtout à la bonne gestion du personnel et des administrateurs, ce qui a inspiré l'entière confiance des membres épargnants. Les taux d'intérêt devront être modifiés à nouveau et suivre les fluctuations des autres organismes solliciteurs d'épargne.

Les Caisses ont maintenu une vitalité étonnante ; même si certains dirigeants vieillissent, les Caisses, elles, s'affirment en proclamant leur passé d'action au service de la communauté, tout en cherchant à s'améliorer sans cesse afin de toujours mieux servir. Quoique juridiquement autonomes, les Caisses se sentent solidaires et acceptent, par leur affiliation à l'Union régionale, une discipline raisonnée et librement consentie. Cette discipline garantit leur efficacité et assure leur survie.

Les Caisses populaires doivent constamment adapter leur action aux exigences de l'actualité et offrir à leurs membres un ensemble de services qui correspondent à leurs besoins et aux besoins de la communauté. N'allons pas les détruire sous prétexte de rénovation, mais agrandissons-les et adaptons-les afin qu'elles poursuivent leur œuvre sociale, éducative et économique.

Mesdames, messieurs, j'éprouve un réel plaisir à me faire l'interprète de mes collègues pour exprimer notre confiance et notre gratitude au directeur général de la Fédération et à tous ses collaborateurs pour leur dévouement et l'excellence de leur travail. Ils ont une lourde tâche et ils s'en acquittent à notre grande satisfaction.

Mes collègues, qui représentent les Unions régionales avec tant de compétence, ont participé activement à toutes les délibérations. Depuis le mois d'octobre, les membres de l'exécutif du Comité de coordination assistent aux assemblées mensuelles.

Je remercie tous ces coopérateurs qui m'ont témoigné leur sympathie en maintes occasions et qui ont facilité ma tâche de président de la Fédération.

Je conserverai de tous un impérissable souvenir.

Le président,  
Émile Girardin.

# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Les Caisses populaires affiliées à notre Fédération ont connu, en 1970, une année exceptionnelle de croissance. Au cours de cette année, elles ont vu leurs actifs passer de \$1,855 millions à \$2,136 millions soit une augmentation de \$281 millions ou 15.2%. Cette croissance de 15.2% s'inscrit très bien dans la courbe de nos croissances annuelles antérieures. C'est un sommet inégalé au cours des dernières années. Il nous faut retourner à 1958 pour retrouver un rythme de croissance semblable. Si on superpose sur un graphique de croissance les années de récession économique nous notons que ces années ont coïncidé avec de fortes augmentations de nos actifs. C'est un fait bien connu que les années de récession économique incitent les gens à la prudence et s'accompagnent de fortes augmentations dans les épargnes.

Ces fortes augmentations d'actifs ne furent pas également réparties sur tout le territoire du Québec. Voici le rythme de croissance de l'actif des Caisses populaires par Union régionale pour l'année 1970. Nous réalisons que la croissance régionale a varié entre 25.6% et 12.5%. Nous avons cherché l'explication de ces différences régionales dans le pourcentage de la population régionale rejoint par les Caisses populaires, dans les statistiques régionales du chômage, dans la plus ou moins grande présence régionale des banques à charte ou dans la moyenne régionale d'épargne par membre. Aucun de ces indices ne peut à lui seul expliquer les différences régionales de croissance.

Plus les Québécois participent à la croissance des Caisses populaires plus le Québec en profite.

Au cours de 1970, les Caisses populaires ont fait 208,000 prêts sur reconnaissance de dette pour une valeur totale de \$404 millions. Durant le même temps, elles ont accordé 32,000 prêts sur hypothèque totalisant \$184 millions. Au total plus de \$½ milliard a été prêté à quelque 340,000 membres des Caisses populaires en 70. En général, 1 membre sur 7 a pu obtenir un prêt de sa Caisse populaire.

Nous pourrions mesurer l'activité de prêts des Caisses populaires d'une autre façon. À la fin de 1969, les prêts en cours sur reconnaissance de dette représentaient \$388 millions ; à la fin de 1970, l'actif immobilisé à ce poste était de \$438 millions soit une augmentation de \$50 millions ou 12.7%. Cette croissance est loin du dynamisme de 1963 à 1966.

À la fin de 1969, nos prêts hypothécaires en cours représentaient \$644 millions ; à la fin de 1970, l'actif immobilisé à ce poste était de \$717 millions soit une augmentation de \$73 millions ou 11.3%. C'est une nouvelle tendance. Depuis 1963, les prêts hypothécaires en cours se développaient à un taux oscillant entre 8% et 10% ; en 1971, la croissance fut de 11.3%.

Antérieurement à 1963, le solde des prêts hypothécaires en cours croissait beaucoup plus vite que le solde des prêts personnels. De 1963 à 1969, la croissance des prêts en cours sur reconnaissance de dette égalait ou même dépassait celle des prêts hypothécaires. Les chiffres de 1970, avec une croissance des prêts hypothécaires de \$73 millions et une croissance des prêts sur reconnaissance de dette de \$49 millions seulement, nous ramène à une situation comparable aux années antérieures à 1963.

Ces changements peuvent s'expliquer par plusieurs phénomènes. La demande de logements a été très forte au Québec en 1970 alors que l'argent était rare et les taux d'intérêt élevés. Les membres des Caisses populaires se sont tournés davantage vers leur coopérative d'épargne et de crédit pour obtenir un prêt. Cela était d'autant plus normal que les taux d'intérêt demandés par les Caisses populaires étaient en général inférieurs à ceux demandés par les autres organismes.

Au 31 janvier 1970, les Caisses populaires demandaient en moyenne 9.5% d'intérêt pour un prêt hypothécaire et que ce taux comprenait une assurance-vie prêt dans 65% des cas. À la même date, la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement prêtait à 9 1/2% sans assurance-vie prêt et les prêteurs conventionnels prêtaient à un taux oscillant entre 10 1/2% et 10.90% et cela toujours sans assurance-vie.

La croissance moins rapide de nos prêts sur reconnaissance de dette au cours des dernières années peut s'expliquer par une compétition plus grande de la part des autres institutions financières et par le fait qu'il devient vite essoufflant de maintenir des rythmes de croissance de 30% par année. On sait que les banques à charte et les compagnies de prêts ont beaucoup annoncé leurs prêts personnels au cours des années 1968 et 1969 tandis que les Caisses populaires ont toujours été timides de ce côté craignant d'inciter les gens à s'endetter.

Depuis 1968, les banques à charte développaient leurs prêts personnels à un rythme plus rapide que nous mais cette tendance fut renversée en 1970. À la fin de 1970, nos prêts personnels augmentaient au rythme de 14.5% par année. Les dernières statistiques disponibles indiquent qu'en novembre 1970, les prêts personnels bancaires se développaient à un rythme de 11.2% tandis que durant la même période le crédit à la consommation augmentait de 5.4% seulement.

Au début de 1970, le ministre des Finances a voulu passer une loi pour limiter le crédit à la consommation, afin de lutter contre l'inflation. Cette loi fut retirée au cours de l'année mais les discussions auxquelles elle donna lieu eurent pour effet de réduire la publicité des prêts personnels. De plus, la récession économique qui s'est installée chez nous durant la deuxième partie de 1970, a incité les gens à être prudents et à s'endetter moins rapidement. Tous ces facteurs nous semblent temporaires et nous pouvons nous attendre à un nouvel essor du crédit à la consommation avec la reprise de l'activité économique.

Plus les Québécois participent aux Caisses populaires plus le Québec en profite.

Ce thème est également très vrai lorsque l'on étudie les placements des Caisses populaires. À la fin de 1969, les Caisses populaires avaient \$550 millions en placements en cours. À la fin de 1970, elles en avaient \$649 millions soit une augmentation nette de \$99 millions. Si on tient compte du renouvellement des placements on peut estimer à \$230 millions les achats d'obligations effectués par les Caisses populaires en 1970.

En 1970, les Caisses populaires ont acheté environ 17% des obligations vendues publiquement sur le marché canadien par le Gouvernement du Québec

et l'Hydro-Québec. Les Caisses et leurs Unions ont été très actives sur le marché secondaire et qu'elles ont ainsi grandement contribué à la vigueur du marché des titres du Québec. Il est encore trop tôt pour mesurer précisément les achats d'obligations municipales et scolaires ; cependant, nous pouvons estimer que les Caisses populaires ont acheté entre 40% et 50% des obligations municipales et scolaires émises au cours de 1970. Ces placements sont un puissant apport à l'économie du Québec.

Mais c'est surtout du côté de l'épargne que les Caisses populaires ont connu en 1970 une croissance remarquable. Au cours de cette année, elles ont vu leur épargne passer de \$1,561 millions à \$1,835 millions soit une croissance de 17.5%. C'est un sommet. Ce taux élevé nous console quelque peu de la faible croissance enregistrée à la fin de 1967 et en 1968, période où nous avons eu de la difficulté à relever le défi de la concurrence.

Ces gains spectaculaires à l'épargne furent toutefois accompagnés d'une diminution de \$11 millions à notre capital social. Il est en effet passé de \$180 millions à \$169 millions au cours de l'année 1970 soit un taux de diminution de 6.1%. La courbe de croissance de notre capital social de 1958 à 1970 illustre bien un changement de politique au sein des Caisses populaires.

De 1962 à 1967, le capital social fut notre première ligne de défense contre les plans de dépôts à terme développés à grands efforts de publicité par les autres institutions financières. Bien peu de Caisses populaires avaient à cette époque des plans de dépôts à terme et le capital social était souvent présenté comme un substitut aux dépôts à terme offerts par les autres institutions financières. Les Caisses populaires durent développer rapidement en 1968 des plans de dépôts à terme et d'épargne véritable. Or depuis 1968, ces plans de dépôts à terme et d'épargne véritable se substituent lentement au capital social vu comme une forme de dépôt à terme. Cette tendance nous paraît normale et ramène lentement notre capital social à son véritable rôle, à savoir un capital de risque et un titre de propriété.

Cette régression du capital social en faveur de l'épargne véritable et du dépôt à terme est bien compréhensible lorsqu'on analyse les taux d'intérêt offerts par les Caisses populaires au 31 janvier 1970. À cette date, les Caisses populaires offraient un taux de boni moyen de 6.11% au capital social tandis qu'elles offraient un taux moyen de 6.4% à l'épargne véritable et des taux moyens variant entre 7.55% et 7.74% pour les dépôts à terme.

Comme la croissance de notre épargne fut accompagnée d'une diminution de notre capital social, il serait plus juste de calculer notre croissance en tenant compte de ces deux tendances contradictoires. La courbe de croissance du capital social et de l'épargne est une synthèse des deux courbes précédentes. Au cours de 1970, les montants dus aux membres se sont accrus de \$263 millions ou 15.1%.

Au cours de l'année 1970, l'épargne personnelle bancaire a augmenté de \$1.5 milliard soit 10.5%. Au niveau de chacune des banques cette croissance a oscillé entre un taux de 8% et un taux de 13.1%. Ces chiffres ont été calculés au niveau de l'ensemble du pays ; nous n'avons malheureusement aucun

chiffre illustrant la croissance de l'épargne personnelle bancaire au Québec.

Si nous superposons la courbe de croissance de l'épargne personnelle bancaire sur la courbe de croissance de l'épargne et du capital social des Caisses populaires nous réalisons que nous avons renversé l'écart qui s'était glissé entre ces institutions au cours des années 1967-69.

Au chapitre des taux d'intérêt nous devons noter que les taux d'intérêt offerts par les Caisses populaires sont sensiblement supérieurs aux taux d'intérêt offerts par les banques à charte.

Au 31 décembre 1970, les Caisses populaires offraient pour de l'épargne ordinaire des taux variant entre 3% et 5%. Si on tient compte des montants affectés par ces taux, on arrive à un taux moyen de 3.5%. Les banques à charte offraient alors 3% ou 3½%. Pour l'épargne véritable (retirable au comptoir seulement) les Caisses populaires offraient des taux variant entre 5% et 8% donnant une moyenne de 6.22%. Les banques offraient alors 5% ou 5½%.

Quant aux dépôts à terme, nos taux variaient entre 6% et 8½% tandis que les taux bancaires variaient entre 5½% et 7½%. Nous savons que les taux d'intérêt bancaires sont déjà beaucoup baissés depuis cette date. L'épargne ordinaire rapporte maintenant 3% tandis que l'épargne véritable rapporte 4½%. Les Caisses populaires sont donc appelées à ajuster rapidement leurs taux pour suivre les tendances du marché et pouvoir rester compétitives dans le secteur des prêts. Nous avons été lents à ajuster nos taux d'intérêt à la hausse au cours des années 1967-68; nous risquons d'être encore lents à ajuster maintenant nos taux d'intérêt à la baisse. Notre lenteur à hauser nos taux en 1967-68 nous a rendu moins compétitifs sur le marché de l'épargne. Notre lenteur à baisser nos taux en 1971 peut nous valoir des augmentations très fortes à l'épargne mais risque d'affecter sérieusement notre rentabilité.

Nous avons déjà signalé que la croissance de l'épargne dans la Caisse populaire fut de \$274 millions en 1970. Si on analyse cette croissance par sorte d'épargne, nous réalisons que l'épargne ordinaire a augmenté de \$48 millions, tandis que l'épargne véritable augmentait de \$73 millions et les dépôts à terme de \$153 millions. Notre croissance fut donc principalement redéivable à la croissance des dépôts à terme et à la croissance de l'épargne véritable.

La croissance rapide des dépôts à terme et de l'épargne véritable amène des changements dans la structure de notre passif. À la fin de 1969, l'épargne ordinaire représentait 75% de notre épargne; elle n'en représentait plus que 66% à la fin de 1970. Durant la même période, l'épargne véritable est passée de 9 à 12% de notre épargne totale et les dépôts à terme sont passés de 16% à 22%.

Des changements similaires se sont produits dans la structure de l'épargne personnelle bancaire au cours de 1970. Nous sommes toutefois frappés de réaliser que l'épargne ordinaire (retirable par chèque) ne représente plus que 32% de l'épargne personnelle bancaire à la fin de 1970 et que cette forme d'épargne est dépassée par l'épargne véritable qui représente 41% de l'épargne personnelle totale.

Sommes-nous appelés à voir notre épargne véritable prendre une telle importance aux dépens de notre épargne ordinaire? Les membres des Caisses populaires sont probablement assez différents des clients des banques, mais dans nos calculs de rentabilité nous devrions quand même prévoir les coûts additionnels causés par la croissance rapide de l'épargne véritable et des dépôts à terme. Ce sont là des formes d'épargne de plus en plus en demande dans le continent Nord-Américain; elles continueront certes à se développer chez nous et feront de plus en plus partie de notre croissance.

Parties d'un .05 déposé en 1901, les Caisses populaires ont atteint leur premier million avant 1915, à une époque où personne ne se préoccupait de leurs statistiques. Notre premier \$10 millions fut atteint en 1927 mais la crise des années '30 les fit reculer et il aura fallu attendre 1935 pour rejoindre à nouveau cette marque. Elles atteignirent \$100 millions en 1945. Notre premier milliard fut atteint en juin 1964 et, en juin 1970, le cap du deuxième milliard est franchi. Notre rythme de croissance se maintient, le troisième milliard pourrait être atteint au début de 1974 et notre cinquième milliard prévisible en '78.

Ce sont là des chiffres lourds de responsabilité.

Ils presupposent une préoccupation constante de nous adapter à notre réalité québécoise et d'évoluer avec elle en cherchant toujours à répondre aux besoins de nos membres et de la collectivité. C'est sur cette adaptation à l'évolution économique et sociale de notre milieu que repose l'avenir des Caisses populaires.

Je désire, en terminant, exprimer des sentiments de vive gratitude aux administrateurs de la Fédération pour la confiance qu'ils m'ont accordée et la magnifique coopération qu'ils m'ont assurée dans l'exercice de ma fonction.

Ma gratitude est également acquise aux directeurs des services et au personnel pour leurs services dévoués autant que compétents.

Je salue et félicite les administrateurs et membres de nos Caisses et des institutions qui les complètent, pour leur participation et leur dévouement qui font le succès de ce mouvement au service de notre communauté.

Le directeur général  
Paul-Émile CHARRON

# RELATIONS PUBLIQUES

Monsieur Rosario Tremblay, qui détient le certificat d'accréditation officielle de la Société Canadienne des Relations Publiques et qui compte plus de 35 ans de services aux différents paliers du mouvement des Caisses populaires, remplit la fonction d'agent des relations publiques de la Fédération.

Il a représenté le président et le directeur général de la Fédération en plusieurs circonstances, notamment au congrès général de l'U.C.C., à l'« International CUES Conference for Credit Union Executives », à la Commission des Prix et des Revenus du Canada, aux assemblées générales des Unions régionales de Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Joliette, etc.

Le Conseil d'administration l'a mandaté pour étudier la possibilité d'intervenir en Afrique francophone en aidant à trouver un modèle de Caisse d'épargne et de crédit adapté à ce continent. Il a fait une expertise en Afrique (Cameroun et Haute-Volta) avec Monsieur Gérard Barbin, directeur général de l'Institut coopératif Desjardins. Ils y ont rencontré le Cardinal Paul-Émile Léger et Mgr Jean Zoa, Archevêque de Yaoundé, au Cameroun. Le rapport Tremblay-Barbin a été soumis aux dirigeants de la Fédération qui se sont montrés favorables à une implantation de coopératives d'épargne et de crédit en Afrique francophone ; et ils ont procédé à la formation du Comité international d'Aide au Tiers-Monde dont Monsieur Tremblay en est le secrétaire et un des conseillers.

Des négociations avec le Gouvernement du Canada, l'Agence canadienne de Développement international (ACDI), SUCO, et Développement et Paix ont été entreprises en vue d'obtenir une assistance financière et une collaboration à ces fins.

Monsieur Tremblay a été conférencier au dernier Congrès provincial des Caisses, aux Clubs Richelieu de Granby et de Montmagny. Il a participé à « Carrefour 70 » organisé par le Centre des Dirigeants d'Entreprises ; à la « Insurance-Finance Conference » organisée par la « Co-Op League of the U.S.A. » ; à un congrès de l'Association des administrateurs de Législation coopérative ; à des réunions du Conseil canadien de la Recherche en Économie agricole dont il est un des administrateurs ; à l'assemblée générale annuelle du Conseil de la Coopération du Québec. Il fut conférencier à des journées d'études pour de nombreux groupes d'étudiants et de professionnels : administration publique de l'Université d'Ottawa ; échange Franco-Québécois (France) ; actuariat, médecine, agriculture, psychologie, géodésie et foresterie de l'Université Laval. Ces dernières rencontres ont été organisées avec le concours de l'équipe de l'Assurance-Vie Desjardins.

Il a fait une étude sur place de « German Village » de Columbus, Ohio, qui est une réalisation magnifique de rénovation urbaine. Il en a informé le Service de l'Habitation de la Cité de Montréal et a transmis la documentation recueillie à l'Union régionale de Montréal dont les Caisses participent dans toute la mesure possible à l'habitation à Montréal.

Monsieur Tremblay a accueilli de nombreux visiteurs de marque du Québec, des autres provinces du Canada, des États-Unis et d'autres pays dont la France, la Belgique, le Portugal, l'Afrique, l'Amérique

du Sud, le Japon, etc. Il a participé à l'organisation, avec Les Placements Collectifs Inc., d'une visite de prestige aux Institutions du Mouvement Desjardins dont le siège social est à Lévis, pour plus d'une centaine de courtiers en valeurs mobilières de Montréal et de Toronto.

# Le Secrétariat

Le Secrétariat, dans sa conception actuelle, est de formation assez récente. Son directeur actuel, M<sup>e</sup> Robert Giroux, est entré en fonction le 15 juin 1970. Il agit comme secrétaire des réunions du Conseil d'administration, du Comité exécutif et des divers comités ou Commissions établis par le Conseil d'administration pour des fins spécifiques :

- le Comité d'analyse et de gestion de portefeuille
- la Commission du personnel
- la Commission de régie de l'inspection
- le Comité de trésorerie.

Mentionnons aussi le Comité de Coordination du Mouvement Desjardins, dont la fonction de secrétaire-trésorier est confiée au directeur du Secrétariat. Opèrent aussi d'autres comités, tels le Comité d'étude sur l'intégration des institutions du Mouvement Desjardins, le Comité de sélection et de mise en candidature des administrateurs des institutions du Mouvement Desjardins. Le directeur du Secrétariat agit comme secrétaire de ces comités. Ses qualifications juridiques lui permettent de veiller à l'aspect légal des réunions et des résolutions qui traduisent les décisions prises.

Le Secrétariat a entrepris l'établissement d'un centre de documentation et d'une bibliothèque spécialisée, qui sont deux instruments utiles à la Fédération dans la poursuite de ses fins. La coopération, l'éducation, l'économique, la finance, le droit et d'autres disciplines connexes y seront accessibles facilement.

Une autre fonction du Secrétariat concerne les Archives. Au cours de l'année, il a entrepris, avec le concours des Services administratifs, de microfilmier systématiquement les documents d'archives. L'utilisation plus facile et plus rapide des archives permettra d'en tirer des avantages nouveaux.

Le Conseil d'administration a tenu dix réunions au cours de l'année 1970. Le Comité exécutif, le Comité provincial de la liquidité, le Comité d'analyse et de gestion de portefeuille, le Comité de la trésorerie ont aussi siégé au cours de l'année 1970. Il en va de même du Comité de mise en candidature et du Comité d'intégration des institutions du Mouvement coopératif Desjardins qui ont tenu plusieurs réunions en 1970.

Nos remerciements à M<sup>e</sup> Charles Cimon, à M<sup>e</sup> Robert Giroux, et à M<sup>e</sup> Charles Roberge, notaire, pour les services qu'ils ont rendus dans le domaine juridique et pour leur précieuse contribution dans la préparation des amendements à la Loi des Caisses d'épargne et de crédit qui ont été adoptés en juillet dernier, et dans la rédaction d'un nouveau règlement de régie interne des Caisses populaires qui tienne compte de ces amendements à la Loi des Caisses d'épargne et de crédit.

# LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Les Services administratifs dont monsieur Raymond Audet est le directeur, sont responsables de l'administration d'un grand nombre de fonctions dont les unes sont purement internes et les autres externes, en ce sens qu'elles rejoignent toutes les Caisses populaires.

L'année 1970 s'inscrira dans l'histoire des Caisses populaires Desjardins comme une des étapes les plus significatives parmi les efforts fournis par les Caisses pour améliorer les techniques de traitement de leurs opérations quotidiennes et pour assurer à leurs membres un service de qualité et aux administrateurs des outils adéquats de gestion.

Le 3 juillet 1969, la Fédération avait signé avec IBM Canada un important contrat de télétraitemen: le premier système intégré au monde. Ce contrat prévoyait, pour le début de 1970, la mise en opération de ce système élaboré par la Fédération et qui fut l'aboutissement d'une étude réalisée par Comité qui a siégé pendant plus de deux ans sous la présidence de M. Raymond Audet, directeur des Services administratifs, de qui relève l'informatique.

Est-il nécessaire de mentionner ici que l'implantation du système a été parsemée de difficultés aussi considérables qu'imprévisibles. Rappelons que la première installation, à la Caisse populaire d'Anjou, a été effectuée le 20 février 1970. À cette date, la programmation autorisait le traitement de l'épargne avec opérations, du capital social et du grand livre.

En mars 1970, cinq Caisses ont été reliées à la centrale de traitement, et cette fois, une nouvelle dimension était apportée : la distance. En effet, notre réseau s'étendait à Québec et Trois-Rivières.

Ces six Caisses populaires ont largement contribué à améliorer la qualité des services offerts et à faciliter le développement des nouvelles applications. Vous réalisez facilement que l'implantation d'un système aussi nouveau, aussi complexe, ne peut se réaliser sans d'innombrables difficultés.

Chaque jour, ou presque, l'équipe de la Fédération et celle d'IBM avaient à faire des choix difficiles. En septembre, à l'exception des prêts et de quelques applications particulières, le système intégré des Caisses était disponible. De nouvelles conversions ont été entreprises et le baromètre, d'une façon générale, est revenu au « beau fixe ». Mais la mi-octobre nous réservait une désagréable surprise. Rappelons que jusqu'à cette date, les Caisses reliées au télé-traitemen utilisaient provisoirement un poste de comptoir du modèle 5 qui devait faire place au modèle 8. Brièvement, disons que la différence essentielle entre ces deux modèles repose sur le mode de transmission des données ; le modèle 5 exige une ligne de communication par poste alors que le modèle 8 permet de grouper jusqu'à huit postes par ligne. Vous réalisez que la programmation de support et de contrôle des communications est totalement différente selon le modèle des postes utilisés. En fait, lorsque les premiers postes modèle 8 ont été installés, les résultats ont été mauvais. La période d'octobre à décembre 1970 fut un véritable cauchemar pour les équipes de la Fédération et d'IBM, et aussi pour le personnel des Caisses reliées au système.

Des décisions importantes et excessivement difficiles devaient être prises rapidement afin de protéger l'information accumulée sur les disques à la centrale de traitement et afin d'épargner le plus d'inconvénients.

vénients possible aux membres de ces Caisses. IBM a accepté de dédier un ordinateur pour les modèles 5 et un autre pour les modèles 8 et d'installer, dans un très court délai, un troisième ordinateur comme support aux deux précédents. Il est important de réaliser qu'une telle décision implique des coûts très élevés et qu'en fait, rien n'a été épargné pour apporter des solutions efficaces aux problèmes de l'heure.

Il aurait été possible de travailler à corriger la programmation utilisée à ce moment pour supporter les deux modèles de terminaux ; nous avons opté pour la préparation d'une nouvelle compilation, ce qui impliquait que tous les efforts de l'équipe IBM étaient orientés vers cette nouvelle programmation et que, durant cette période, aucune amélioration ne serait apportée à la programmation existante. En pratique, pour continuer à utiliser cette programmation devenue inadéquate avec l'apparition des problèmes imprévus véhiculés par les modèles 8, nous avons dû masquer certaines applications et réduire d'autant la qualité du service offert.

Nous nous sommes permis ce bref historique afin de rendre hommage aux services administratifs, à notre équipe dirigée par M. André Bégin, à l'équipe d'IBM, et surtout aux gérants et au personnel des Caisses qui utilisent le télé-traitement. Aujourd'hui, la tempête est calmée, les difficultés, dans leur ensemble, ont été surmontées. La nouvelle version des programmes apporte de nombreuses améliorations.

Aujourd'hui, quarante-huit Caisses sont reliées à la centrale de traitement. Nous atteignons des régions aussi éloignées que Rimouski et la Malbaie et plus de 309,000 comptes sont confiés à cet équipement électronique. Songez au nombre d'opérations et d'informations qui, chaque jour, sont véhiculées sur des lignes téléphoniques entre les terminaux installés dans les Caisses et la centrale de traitement située à Place Ville-Marie. Quel travail pour obtenir tant de rapidité et tant de précision !

C'est toute une bataille qui a été gagnée ; c'est un extraordinaire défi qui fut relevé. D'autres étapes restent à franchir mais qui ne pourront recéler des difficultés aussi considérables que celles que nous avons connues en 1970.

Au cours de 1971, le système intégré des Caisses (SIC) sera totalement disponible ; l'application la plus importante à venir demeure les prêts. Actuellement, une équipe travaille à en compléter la programmation.

Il sera probablement nécessaire de réexaminer notre table de tarif puisque de nouveaux coûts sont venus perturber nos prévisions. C'est ainsi que nous avons connu une augmentation appréciable des frais de communication, Bell Canada ayant augmenté tous ses tarifs. Ce problème sera soumis incessamment aux administrateurs de la Fédération.

Enfin, à titre d'information, ajoutons qu'au cours de 1970, nous avons installé, à Lévis, un nouvel ordinateur pour le traitement des opérations de la Fédération, mais qui absorbera en plus le traitement des opérations de la Caisse centrale de Lévis. Nous avons commencé le traitement de la compensation des chèques à la Caisse centrale et l'élaboration des nouvelles applications se poursuit. Toute la programmation pour l'atelier de Lévis a été préparée et écrite par notre équipe.

En somme, l'année 1970 a été une année formidable pour notre équipe. Nous les félicitons et les remercions.

1971 réserve peu de répit à notre équipe. Au télé-traitement, nous prévoyons intégrer plus de 500,000 comptes additionnels répartis dans 232 Caisses populaires. Au milieu de 1972, plus de 1,200,000 comptes seront traités par les ordinateurs.

Pendant ce temps les nouvelles applications permettront de traiter la compensation des chèques, les variations et l'inventaire du portefeuille des Caisses, l'inventaire du personnel des Caisses, etc. . . .

L'Informatique ne remplace pas les hommes, mais quel merveilleux outil !

Un autre service offert aux Caisses et qui est bien connu est celui de la papeterie dont le chiffre d'affaires s'est accru de 25% en 1970 et qui dépasse maintenant le million et demi. Dans ce domaine des services offerts aux Caisses, il y a également celui de la décoration auquel les Caisses font de plus en plus appel. Enfin, outre son organisation pour le rachat et la vente des obligations d'épargne, la Fédération est à mettre en place une organisation visant à assurer la distribution des billets de loterie.

Les services internes, non moins importants, quoique moins spectaculaires, se sont développés considérablement tout reliés qu'ils sont au nombre des employés de la Fédération. Rappelons qu'il y a eu 52 nouveaux employés en 1970, soit une augmentation d'à peu près 25%.

Le problème le plus épique est sûrement celui de loger tout ce monde et des travaux considérables ont été exécutés en 1970 dont, entre autres, la mise en place d'un système de climatisation. Des équipements nouveaux ont également été mis en opération : duplicateur off-set, microfilmeur, calculateur électronique, etc. . . .

De tout ceci résultent évidemment un accroissement du volume d'opérations comptables et la nécessité d'accroître le nombre de jeunes filles affectées à la transcription.

# LE SERVICE DE L'INSPECTION

L'année 1970 aura marqué un tournant important dans la vie du Service de l'inspection dont Monsieur Louis Arneau est le directeur. En effet, plusieurs événements majeurs se sont produits dont un, en particulier, qui influera directement sur les activités et le fonctionnement futurs de notre Service d'inspection : c'est la mise en œuvre de l'Assurance-Dépôts du Québec.

Mais avant de vous entretenir de l'orientation future du Service de l'inspection, il nous apparaît nécessaire de vous brosser un rapide tableau des résultats de cette année 1970.

## I — ACTIVITÉS

*a) Résultats Cycle 1970* — Les 1,336 Caisses populaires figurant à notre fichier ont été inspectées dans l'année du calendrier. De ce nombre, 26 Caisses dont la liquidation a été complétée au cours de l'année ont aussi fait l'objet de nos soins attentifs. Signalons également que 86 Caisses possédant un actif considérable ont reçu deux visites dont l'une destinée à l'étude plus systématique de leur portefeuille des prêts.

Quant aux Unions régionales, nous leur avons consacré, au cours de 16 visites, près de 800 jours de travail, chacune de ces visites étant placée sous la responsabilité de nos comptables agréés, lesquels seront prêts, dès 1971, à certifier les états financiers de toutes ces unités régionales dont la complexité du fonctionnement n'est plus à démontrer.

*b) Aide technique* — Dans trois secteurs d'opérations, conformément aux ententes intervenues avec les Unions régionales, nos inspecteurs ont apporté leur support technique aux Caisses locales qui en ont éprouvé le besoin.

*c) Informatique* — Selon une entente inter-Service, deux de nos inspecteurs ont participé, par rotation, à la phase de conversion des Caisses qui ont intégré le système de téléraitements.

*d) Autres* — Participant activement à la bonne coordination des différents Services de la Fédération, certains membres de la direction ou spécialistes du Service de l'inspection ont apporté leur concours à divers comités techniques (contrôle interne — SIC et SOC).

Notons enfin qu'au palier de la direction, nous avons, à plusieurs reprises, participé à des rencontres avec les Services du Ministère provincial des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, notamment en ce qui a trait à des amendements à la Loi des Caisses d'épargne et de crédit et à l'établissement d'un protocole d'accord relativement à la mise en œuvre de l'assurance-dépôts, ou encore à l'élaboration de la « Forme prescrite » des états financiers qu'exigera le Gouvernement.

Pour conclure sous ce chef, nous croyons pouvoir affirmer que le Service de l'inspection a su tirer le meilleur parti possible tant des ressources humaines que budgétaires mises à sa disposition. Nous devons, en toute justice, souligner ici l'effort consistant fourni par tout le personnel de l'inspection dans la poursuite et l'atteinte de ses objectifs de travail.

## II — PERSONNEL

Nous avons conclu 24 engagements au cours de 1970 pour porter à 96 le total de nos effectifs au 31 décembre. Le budget prévoyait 97 inspecteurs, mais par le jeu des engagements et des départs nous avons opéré avec un effectif moyen de 89 inspecteurs.

Notre approche est demeurée consistante suivant la tendance que nous impose le contexte actuel, les engagements se sont effectués de façon très sélective. Dix-neuf des employés qui ont intégré nos cadres au cours des derniers mois sont des gradués universitaires, cependant que cinq employés possèdent une expérience pertinente à la fonction, qu'ils viennent des Caisses ou des Banques à charte.

Rappelons qu'avec la collaboration des services compétents en la matière, nos inspecteurs ont été, et ils seront appelés, périodiquement, à se recycler pour s'adapter aux situations nouvelles que susciteront les transformations techniques en cours.

## III — LA COMMISSION DE RÉGIE

La Commission de Régie de l'inspection s'est réunie à plusieurs reprises, soit pour étudier le fonctionnement du Service ou pour statuer sur le rôle de l'inspection ou, le plus souvent, dans le but de procéder au règlement de situations particulières.

## IV — ORGANISATION

C'est à ce stade-ci que nous vous entretiendrons, quoique très succinctement, de l'orientation future du Service de l'inspection.

La structure de fonctionnement de ce Service, mise en place en 1969-70, s'est avérée efficace et présente suffisamment de flexibilité pour s'adapter au fur et à mesure de la transformation des besoins.

C'est ainsi que, dans cette perspective de l'adaptation aux changements, l'inspection a, au terme de cette année 1970, réaménagé sa structure d'opération en nommant deux comptables agréés adjoints-administratifs, l'un au siège social à Lévis, l'autre au bureau de Montréal. Leur rôle sera d'apporter le support technique nécessaire au directeur du Service en vue notamment de rencontrer les exigences qui nous sont désormais imposées par la mise en application de la Loi de l'Assurance-Dépôts du Québec.

Il faut se rappeler en effet que cette loi, qui est sous la responsabilité du Ministre des Institutions financières, a institué une Commission de Régie dont les règlements généraux sont effectifs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1970 (date de la mise en œuvre de l'assurance-dépôts) et que, cette même Régie, en vertu d'un protocole d'accord bipartite, a mandaté la Fédération pour tout ce qui a trait aussi bien à leur application qu'à toutes transactions entre elle-même et nos Caisses populaires affiliées.

Si l'on examine attentivement tous les tenants et aboutissants de cette nouvelle législation, il est clair que la Caisse populaire, comme d'ailleurs toutes les autres entreprises, devra, à l'avenir, dresser et présenter des états financiers conformes à la « forme prescrite » par le Gouvernement du Québec.

Le Service de l'inspection voit donc, par voie de conséquence, son mandat élargi puisqu'en plus d'assumer le rôle de surveillance qui lui est dévolu

par la Loi des Caisses d'épargne et de crédit, il devra aussi, en vertu de ce qui vient d'être exprimé, et conformément à l'accréditation qui lui est donnée par le Ministère des Institutions financières et des coopératives, s'assurer que les états financiers établis par les Caisses populaires soient conformes aux exigences imposées par le Gouvernement du Québec pour le maintien de leur permis d'opérations.

Précisons, pour être bien clair, que le Service de l'inspection a mandat désormais de veiller à la bonne administration et à la sécurité des fonds confiés aux Caisses populaires par les membres. Les inspecteurs doivent donc, pour remplir valablement ce mandat, vérifier, puis se prononcer sur la valeur des états financiers que les Caisses établissent annuellement au bénéfice des membres qui en sont propriétaires.

## V — PERSPECTIVES 1971

Ce qui vient d'être rappelé met en lumière cette dimension nouvelle qui est celle de la vérification et de la certification du compte rendu annuel des opérations de chacune de nos Caisses affiliées.

Au plan de l'opération cela implique un choix ; celui des conventions et procédés comptables au niveau de l'ensemble, tel que prescrit par l'article 79 de la Loi des Caisses d'épargne et de crédit.

Au plan de la cohérence cela signifie orthodoxie et uniformité dans l'application des normes et politiques administratives.

Les transformations se feront, il va sans dire, graduellement, et le Service de l'inspection, en coordination avec les services compétents de la Fédération et des Unions régionales, veillera, comme par le passé, à remplir avec toute l'efficacité nécessaire le mandat qui lui est confié.

# LE SERVICE DES PLACEMENTS

Le Service des placements, comme service distinct des Services techniques, est en opération depuis le mois de mars 1970. Devant la complexité grandissante du domaine de la finance et en prévision des changements à la Loi en matière de placements, le Conseil d'administration de la Fédération a jugé nécessaire de créer un service distinct pour assumer l'autorité que la loi lui confère dans le domaine des placements. Ce Service dont Monsieur Valbert Dugas est le directeur, doit aussi assurer la coordination des activités de placements du Mouvement des Caisses populaires et poursuivre des recherches tant pour préciser l'environnement économique et financier que pour améliorer l'administration des sommes d'épargnes considérables que représentent l'encaisse et le portefeuille général de valeurs mobilières.

Le service des placements a suivi avec attention les événements économiques et les facteurs techniques qui ont influencé l'évolution du marché obligataire et des taux d'intérêt, en général. Rappelons brièvement les principaux événements qui ont marqué l'activité économique et financière au cours de l'année 1970. Tout d'abord, la vigueur soutenue de nos exportations de marchandises s'est alliée à notre traditionnelle importation nette de capitaux pour forcer le Gouvernement à abandonner notre taux de change fixe en faveur d'un taux flottant. Au sujet de l'inflation, les longs mois de politique monétaire restrictive ont finalement ralenti l'économie et, un peu plus tard, ont aussi freiné l'avance des prix. Enfin, les taux d'intérêt qui avaient atteint des sommets à la fin de 1969, ont connu une longue période de baisse tout au cours de 1970 et pendant les premiers mois de 1971. La force du dollar canadien avait incité la Banque du Canada à rendre sa politique monétaire plus souple au printemps dernier, et les succès dans la lutte contre l'inflation l'ont encouragée à faciliter le crédit. Comme l'économie est entrée dans une période de stagnation dès le début de 1970, la demande de crédit devint rapidement moins forte que l'offre : les taux d'intérêt à court terme ont tout d'abord baissé, puis, lorsque le ralentissement des pressions inflationnaires ramena les investisseurs sur le marché à long terme, les taux à long terme ont accusé une baisse qui s'est poursuivie jusque dans l'année courante.

En somme, les taux d'intérêt ont fluctué beaucoup au cours de 1970, et leurs variations ont souvent été brusques ; par exemple, les obligations à moyen terme de la Province de Québec qui rapportaient près de 9% au début de l'année 1970, se vendaient à des rendements inférieurs à 8% au début de février 1971. Dans un marché aussi difficile, il importait de suivre attentivement l'activité économique et financière. Par la publication régulière du *Bulletin du Service des Placements* et par de nombreux contacts téléphoniques et personnels, les membres du Service des placements ont diffusé les résultats de leurs analyses et ils ont ainsi aidé les administrateurs de portefeuilles du Mouvement à faire des placements appropriés.

Le Service des placements, en 1970, a autorisé des achats de titres en valeurs mobilières pour un montant excédant \$230 millions.

En 1970, le Service des placements a préparé un rapport intitulé *les normes de liquidité et l'administration de nos réserves*. Ce rapport a été étudié par le

Comité de placement et de gestion de portefeuille et par le Comité provincial de liquidité, puis il a été déposé au Conseil d'administration pour adoption. Nous espérons que les propositions de ce rapport pourront bientôt être appliquées.

Le Service des placements, en collaboration étroite avec les Unions régionales, a assuré une coordination plus efficace des activités de placements au cours de 1970. Pour illustrer ce point, mentionnons que le Service des placements a négocié, après entente avec les Unions régionales, plusieurs achats importants lors de nouvelles émissions d'obligations provinciales et municipales. La mise en commun du pouvoir d'achat des Unions et des Caisses a permis de négocier des transactions à des taux avantageux, et cette procédure a, en général, donné satisfaction aux parties intéressées. Cette procédure s'est avérée efficace dans les participations suivantes :

1) Province de Québec.....	\$42,600,000
2) Ville de Montréal.....	7,400,000
3) Hydro-Québec.....	4,030,000
4) Cité de Sherbrooke.....	2,880,000

Dans le cours de l'année, des membres du Service des placements ont été appelés à faire partie de divers comités de gestion ou d'étude qui avaient rapport au domaine de la finance. Le Service des placements a également étudié des projets spéciaux d'investissement dans le domaine industriel. Pas moins de 50 dossiers nous ont été soumis pour étude ; mentionnons entre autres : Sidbec ; Formules Mécanographiques Paragon ; L'Excellence, compagnie d'Assurance-Vie ; Le Comptoir Agricole d'Amqui ; Le Foyer Notre-Dame de Beaupré ; L'Association Coopérative d'Investissement du Québec.

En juillet 1970, le Bill 3 modifiait les pouvoirs de placement des Caisses, des Unions et Fédérations. Le Service des placements a produit un document résumant les changements apportés et il travaille actuellement sur un projet de politique de placement. Cette politique demande d'autant plus d'attention que les modifications de la Loi s'avèrent somme toute très limitées et que les Caisses populaires doivent demeurer prudentes devant des attentes souvent trop enthousiastes qui trahissent un manque d'information.

Au mois de juillet 1970, Monsieur Jacques Roy, anciennement du Service de l'inspection de la Fédération, est venu se joindre à l'équipe initiale du Service des placements. Les changements de la Loi et l'application des propositions du rapport sur les normes de liquidité et l'administration de nos réserves vont demander un travail considérable, et il est prévu que le Service des placements va connaître un développement rapide au cours des prochains mois.

# LE SERVICE DE L'ÉDUCATION

## LE PERSONNEL

Le Service de l'éducation que dirige Monsieur Irenée Bonnier, a regretté le départ, au cours de l'année, de Monsieur Raymond Blais, C.A., qui a été nommé Directeur des Services techniques de la Fédération, et Monsieur Claude Vaillancourt, qui occupe aujourd'hui un poste important à la Régie de l'Assurance-Maladie du Québec. Monsieur Blais a été remplacé par Monsieur Jean Verville, C.A. comme coordonnateur de la formation technique, et Monsieur Michel Dubé, qui a une maîtrise en gestion et un M.B.A. de l'Université Laval, est devenu coordonnateur des stages de formation en remplacement de Monsieur Vaillancourt.

## ÉTUDE DES BESOINS D'ÉDUCATION

La formation d'un comité d'étude sur les besoins d'éducation par la Fédération et l'Institut coopératif Desjardins nous a amenés à faire une synthèse de nos préoccupations dans le domaine de l'éducation, à examiner nos objectifs et le travail effectué à date.

Toutes les personnes qui sont engagées à quelque niveau que ce soit dans le Mouvement des Caisses populaires ont des responsabilités éducatives par rapport à deux préoccupations : *a)* la compréhension et l'obtention des objectifs que poursuivent les Caisses populaires, *b)* la compétence nécessaire qui doit être acquise afin que lesdits objectifs soient atteints d'une façon efficace.

L'éducation est un facteur nécessaire, et des plus importants pour que les Caisses populaires remplissent le rôle que leurs membres et notre société attendent d'elles. Dans notre société sans cesse en changement, le Mouvement a la responsabilité d'offrir à ses dirigeants, à son personnel, et à ses membres, des possibilités de réflexion nouvelle et de formation adéquate.

## CONGRÈS PROVINCIAL DES CAISSES POPULAIRES

Le Service de l'éducation a été particulièrement préoccupé du Congrès provincial des Caisses populaires qui s'est tenu, en mai dernier, à Montréal. Nous voudrions rappeler l'urgence des questions qui ont été étudiées à ce congrès. Les événements des derniers mois en notre province nous ont forcés à prendre conscience des changements rapides qui se produisent dans notre société, de l'importance de la contribution des Caisses populaires au développement économique et de l'urgente nécessité d'appliquer des formules nouvelles afin d'aider à la solution du problème de la pauvreté dans nos milieux.

Est-il nécessaire d'insister sur cette volonté de participation de la population au développement économique et social. Certaines études du congrès peuvent paraître à d'aucuns théoriques, mais nous estimons que les dirigeants des Caisses populaires tireraient avantage à relire les exposés du dernier congrès qui apportent un éclairage nécessaire à la compréhension des phénomènes sérieux auxquels nous devons faire face à l'heure actuelle et à l'action qui est exigée des Caisses face aux problèmes actuels.

## BESOINS DE FORMATION POUR L'INFORMATIQUE

L'implantation de l'informatique a nécessité la formation du personnel dirigeant de Caisses populaires. Cette formation se référat à des notions de comptabilité d'exercice et à la compréhension des rapports de gestion. Nous n'utiliserions pas au maximum l'informatique dans les Caisses si nous nous en servions comme d'une excellente machine comptable seulement. Il nous faut en déduire des données précises qui permettent à la Caisse populaire de mieux répondre aux besoins économiques et sociaux de son milieu. Des sessions spéciales ont été organisées par le Service de l'éducation à cet effet et d'autres le sont pour les Caisses qui s'intégreront à ce système.

## FORMATION COMPTABLE

Les nouvelles exigences du Ministère provincial des Institutions financières et coopératives quant aux rapports financiers, l'implantation de l'informatique et une meilleure compréhension du fonctionnement financier de la Caisse populaire nous obligeront dans l'avenir à modifier notre système actuel de comptabilité pour adopter la comptabilité d'exercice. Le Service de l'éducation a mis sur pied un Comité de formation technique en collaboration avec les Unions régionales et il a entrepris un programme de formation pour l'implantation de la comptabilité d'exercice. Toutes les Unions régionales y ont montré un grand intérêt et un grand esprit de collaboration.

## RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

Pour donner suite à un vœu du dernier congrès relativement à une collaboration directe avec le Ministère des Affaires sociales pour la solution du problème des défavorisés, une rencontre a eu lieu entre la Fédération et le Ministre Castonguay des Affaires sociales, qui s'est manifestement intéressé à collaborer avec les Caisses populaires au plan de la formation du personnel pour les services sociaux et de l'établissement d'un système de prêts spéciaux garantis par l'État pour les assistés sociaux et les économiquement faibles, en vue de les aider à se réhabiliter.

Les Caisses populaires intensifieront leur travail d'éducation à la consommation et pourront créer, au niveau des Unions régionales, des fonds spéciaux, si nécessaire, afin de garantir ou faciliter certains prêts aux familles défavorisées à des conditions spéciales. Des ententes sur des mesures qui sont à l'étude à ce sujet pourront être conclues entre le Ministère et la Fédération.

## COLLABORATION AVEC DES ORGANISMES COOPÉRATIFS

Le Service de l'éducation a collaboré avec d'autres organismes coopératifs à la rédaction d'un mémoire sur le Bill 45 relatif à la protection du consommateur. Dans la présentation de ce mémoire devant le Comité parlementaire nous avons insisté particulièrement sur les objectifs sociaux qui doivent être explicités dans le Bill, dont la portée doit dépasser des mesures légalistes et réglementaires. Nous avons

également insisté sur la mise sur pied de bureaux consultatifs juridiques auprès desquels les citoyens pourront obtenir gratuitement les renseignements et conseils dont ils ont besoin vis-à-vis les engagements légaux qu'ils signent en tant que consommateurs ; nous avons également insisté sur la forme représentative et autonome du Conseil de la consommation.

Un comité permanent du Conseil de la coopération du Québec poursuivra l'étude de cette question de l'éducation à la consommation. La Fédération y est représentée sur ce Comité par Mademoiselle Yolande Laviolette.

## STAGES DE FORMATION

Des stages de formation à l'intention des gérants et de leurs adjoints ont été tenus encore cette année. Nous avons rejoint 140 gérants et 47 adjoints au cours des 5 cycles réguliers.

Nous avons également tenu des stages spéciaux pour le bénéfice des inspecteurs de notre Fédération ; ces stages portaient davantage sur l'information comptable, l'informatique et le rôle de la Caisse populaire dans la communauté. Sept stages spéciaux ont été organisés au niveau de l'informatique. Trois stages ont été tenus pour les responsables d'éducation à la consommation et pour le personnel des Service d'éducation, sur les sujets suivants :

- a) Stage de planification :  
priorité du travail, étape de réalisation, besoins de formation à tous les niveaux, production de matériel audio-visuel.
- b) Stage en communication et action, du et par le groupe.
- c) Stage en économique.

Les stages de formation en résidence sont essentiels à la formation continue du personnel ; il faut, d'une part, les accélérer et, d'autre part, développer de nouveaux cycles de formation, ce que nous ferons en 1971.

## ÉDUCATION À LA CONSOMMATION

Le coordonnateur de l'éducation à la consommation a rencontré tous les conseils d'administration des Unions régionales au cours de l'année. Le programme général de l'éducation à la consommation y a été discuté. Malgré les efforts faits dans ce sens et l'intérêt manifesté par les Caisses populaires dans le domaine de l'éducation à la consommation, le programme d'implantation de ce service n'est pas avancé au même point dans les différentes régions de la province. Chacune des Caisses doit contribuer à cette éducation à la consommation ; il faudrait qu'elle ait une personne qui soit davantage préoccupée de ce domaine pour s'acquitter de cette responsabilité.

Voilà une tâche essentielle qu'il faut poursuivre résolument dans l'intérêt de nos membres.

## COMITÉ PROVINCIAL DE L'ÉDUCATION

Le Comité provincial de l'Éducation qui réunit des délégués des Unions régionales et de la Fédération est un instrument important de coordination au niveau

de l'éducation. Il s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année dernière, et nous sentons à ce niveau une volonté de compréhension d'objectifs communs et de réalisations cohérentes.

Les principales préoccupations au cours de l'année étaient centrées sur la formation des dirigeants, la formation technique, l'éducation à la consommation, l'éducation économique chez les jeunes et les congrès régionaux.

Nous remercions sincèrement les membres du Comité provincial de l'éducation pour l'intérêt marqué qu'ils y ont apporté et leur participation dans l'étude des questions qui leur furent soumises.

En bref, le Service de l'éducation s'est préoccupé, au cours de l'année, des points suivants : compréhension et clarification des objectifs ; compréhension des politiques de service et des politiques administratives en vue d'atteindre les objectifs poursuivis ; acquisition de compétence nécessaire au niveau de la gestion et au niveau technique en vue d'atteindre ces objectifs ; participation des membres dans leur propre développement de la Caisse populaire ; contribution des Caisses populaires dans le développement économique et social au niveau de chacune des régions.

# LE SERVICE DU PERSONNEL

Le Service du personnel, qui a été très actif, s'est employé au mieux à répondre aux besoins grandissants et aux demandes qui se multiplient en particulier dans le domaine du recrutement et de la protection du personnel.

## I — ACTIVITÉS INTERNES

*a) Recrutement et sélection* — De 212 qu'il était au 1<sup>er</sup> janvier 1970, le nombre d'employés de la Fédération est passé au 31 décembre 1970 à 243. Le Service du personnel a procédé à 52 embauchages. Il y a eu 21 cessations d'emploi dans l'année. Si l'on ajoute à cela les promotions, les mutations, le recrutement et la sélection qu'il a dû effectuer pour les Unions régionales et des Caisses populaires, ces mouvements de personnel ont nécessité de la part des employés du Service du personnel l'examen de quelque 1,500 dossiers et des entrevues avec plus de 1,000 personnes.

*b) Évaluation des tâches* — Le Service du personnel a également procédé en 1970 à une réévaluation de la majorité des fonctions de la Fédération, afin de tenir compte des modifications qu'ont subies ces fonctions dans le courant de l'année.

Il a également procédé à une évaluation des nouvelles fonctions, afin qu'elles s'inscrivent normalement dans la hiérarchie des fonctions.

*c) Remarques générales* — Le travail de recrutement et de sélection du personnel et l'évaluation des tâches ont surchargé en 1970 les employés du Service du personnel qui en avaient la responsabilité. Deux employés du Service du personnel ont dû être utilisés à des travaux externes, et cela d'une façon systématique, et des activités qui sont normalement dévolues à un Service de personnel ont dû être mises en veilleuse, notamment la recherche et l'analyse de politiques qui correspondraient probablement davantage aux exigences du marché du travail, et un contact beaucoup plus immédiat et suivi avec tous les employés.

C'est une situation à laquelle il faut songer à remédier à brève échéance. Le personnel de la Fédération est hautement spécialisé et il importe de lui accorder une attention toute particulière.

## II — ACTIVITÉS EXTERNES

*a) Évaluation des tâches* — Le Service du personnel a procédé en 1970 à une étude d'organisation et d'évaluation des tâches à l'intention des Caisses populaires. Une telle réalisation nous permet maintenant d'avoir un système où toutes les fonctions des Caisses populaires, des Unions régionales et de la Fédération sont évaluées selon les mêmes critères. Ceci est un des objectifs majeurs que nous poursuivons.

Messieurs Serge Parent et Claude-R. Têtu ont sacré la plus grande partie de leur temps à ce travail qui a été complété en décembre dernier.

Soulignons la collaboration étroite, dans cette réalisation, des Services techniques de la Fédération qui ont prêté au Service du personnel Monsieur Paul Fournier.

*b) Dossier mécanographié* — Concurremment à l'évaluation des tâches, le Service du personnel a amorcé la préparation d'un dossier mécanographié de

tous les employés des Caisses populaires, qui sont au nombre d'environ 7,000.

Le dossier mécanographié permettra à la Fédération de procéder à une analyse qualitative de ce personnel, de son évolution et de sa progression et aux Unions régionales de développer leur service de recrutement et de sélection du personnel à l'intention de leurs Caisses populaires affiliées.

C'est un travail complexe auquel il faudra consacrer encore plusieurs mois avant d'en faire un instrument adéquat.

c) *Administration du personnel* — Les employés du Service du personnel ont aussi été appelés à fournir ses renseignements et des conseils relativement à l'administration du personnel tant aux Unions régionales qu'à des Caisses populaires, et à des institutions coopératives, notamment la Fédération des Coopératives étudiantes et l'Institut Coopératif Desjardins.

d) *Expo-carrières* — En relation avec le recrutement et l'information, les membres du Service du personnel ont participé à différentes expo-carrières et ont donné des conférences dans les collèges et écoles sur les possibilités de travail dans notre Mouvement.

e) *Cours* — Enfin, comme par les années passées, le Service du personnel a participé aux troisième et quatrième cycles à l'Institut Coopératif Desjardins.

f) *Sous-Comité du personnel et Comité de Coordination* — Le directeur du Service du personnel a consacré beaucoup de temps à l'étude et à la préparation d'un rapport du sous-comité du personnel à l'intention du Comité de coordination du Mouvement Coopératif Desjardins.

Cette étude sur l'administration du personnel dans le Mouvement coopératif Desjardins peut permettre de déterminer les objectifs et de jeter les bases ou d'établir des moyens d'action future mieux coordonnée et plus efficace dans ce domaine.

g) *Négociation de conventions collectives* — L'année 1970 aura marqué le début de ce qui semble être une action concertée de la part de la direction des syndicats en vue de syndiquer les employés des Caisses populaires. Les Caisses populaires en ont maintenant 23 dont 11 ont été formés depuis juin derniers. Sept de ces syndicats sont affiliés à la Fédération des Syndicats nationaux.

La négociation d'une convention collective dans les Caisses populaires n'est pas une activité facile. Nous aurons des périodes difficiles. Nous les traverserons avec moins de difficultés si nous réalisons sans défaillance la nécessité d'être solidaires et si nos gestes sont en conformité avec les exigences de cette solidarité.

Comme prévu, nous nous dirigeons vers une négociation sectorielle. Nous devons nous y préparer en développant le plus rapidement possible les mécanismes de participation qui permettront à nos Caisses d'avoir une influence directe et immédiate sur les négociations et le contenu des conventions qui les régiront dans l'avenir.

La réglementation actuellement en vigueur semble répondre aux exigences de la participation active. Cette année encore, ceux qui ont eu à l'utiliser se sont montrés heureux des résultats malgré une lourdeur inévitable du processus.

Le domaine des relations de travail est extrêmement exigeant pour ceux qui ont à s'en occuper de façon immédiate et les membres du Service du personnel n'y ont pas échappé.

Je désire remercier particulièrement ceux qui nous ont facilité la tâche en nous offrant une collaboration sincère qui ne s'est jamais démentie, notamment les représentants de l'Union régionale de Montréal et des Caisses populaires de la région du Saguenay — Lac St-Jean.

Malgré les appréhensions que peut susciter chez nous la venue du syndicalisme, malgré le fait que le syndicat puisse être momentanément considéré comme une remise en question d'une autorité qui n'a jamais été contestée, nous croyons qu'il faut prendre garde d'afficher des attitudes tranchées qui pourraient avoir comme conséquence de rendre rigide une situation où il est déjà difficile d'introduire la nuance mais où elle demeure quand même nécessaire.

Peut-être qu'avant de se questionner sur la valeur du syndicat, il faudrait s'interroger sur notre façon d'administrer notre personnel ; peut-être est-ce là où se trouve le vrai problème ; peut-être est-ce là que nous trouverons les bonnes solutions.

### III — LE PERSONNEL DU SERVICE

Soulignons la venue au Service du personnel de Monsieur Michel Labrèque qui était au Service de l'inspection.

Nos remerciements à Monsieur Serge Parent qui a quitté la Fédération, en décembre dernier. Il fut un collaborateur précieux, et nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

# LE SERVICE DE LA RECHERCHE

## STATISTIQUES

Le Service de la recherche dont Monsieur André Morin, économiste, est le directeur, a continué en 1970 à publier les statistiques traditionnelles du Mouvement. Au cours de l'année, il a analysé la structure des taux d'intérêt dans les Caisses populaires au 31 janvier 1970. Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- L'épargne véritable et le dépôt à terme reçoivent une rémunération supérieure au capital social.
- Les Caisses populaires urbaines ont une structure de taux d'intérêt plus élevés que les Caisses populaires rurales.
- La structure des taux d'intérêt est reliée directement à l'actif ; les Caisses populaires plus considérables offrent ou demandent des taux légèrement supérieurs à ceux offerts ou demandés par les Caisses populaires moins développées.
- Les Unions régionales ne sont pas toutes aussi engagées dans l'épargne véritable et dans le dépôt à terme.
- Les Caisses populaires les plus importantes sont plus engagées dans le dépôt à terme.
- Le secteur urbain a davantage développé le dépôt à terme que les Caisses rurales.

Les chiffres des taux d'intérêt au 31 décembre 1970 seront analysés de la même façon, dès qu'ils seront disponibles.

## TAXATION

Du côté recherche, une bonne partie du temps du Service de la recherche fut consacrée à l'étude du Livre Blanc du Ministre Benson sur la réforme fiscale qui envisage la taxation des coopératives d'épargne et de crédit. À ce sujet, signalons les activités suivantes :

- Participation au Comité de la taxation du Conseil de la Coopération du Québec et rencontre avec la Coopérative Fédérée de Québec, les Pêcheurs Unis du Québec et la Fédération des Magasins Coop.
- Rencontre avec le Conseil Canadien de la Coopération, avec la Cooperative Union of Canada et participation à l'élaboration du mémoire conjoint présenté par ces deux organismes.
- Rencontres avec la « National Association of Canadian Credit Unions » (NACCU)
- Rédaction de notre mémoire qui a été soumis par notre Fédération conjointement avec la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins, et la Fédération des Caisses d'Économie du Québec.
- Participation à la présentation des mémoires devant le Comité sénatorial permanent des Banques et du Commerce qui fut chargé d'étudier le Livre Blanc sur la réforme fiscale.

- Préparation d'une annexe à notre mémoire estimant le rendement de la taxation des Caisses populaires selon diverses hypothèses.
- Présentation d'un mémoire devant le Comité de la Chambre des Communes chargé d'étudier les incidences du Livre Blanc Benson.
- Poursuite des rencontres avec la « Coop Union of Canada » et NACCU et préparation de documents additionnels pour répondre aux questions spécifiques des hauts fonctionnaires du Ministère des Finances.

L'objectif poursuivi dans ce travail était de suggérer une approche constructive au problème de la taxation en vue d'obtenir un traitement équitable dans la législation fiscale pour les coopératives et les Caisses populaires. Nous avons développé cette approche constructive en collaboration avec les autres grands mouvements coopératifs à l'œuvre au Canada, de façon à présenter un front uni pan-canadien devant le Livre Blanc du Ministre Benson traitant de la réforme fiscale.

## RAYONNEMENT DES CAISSES POPULAIRES

Le rayonnement des Caisses populaires dépasse de beaucoup les frontières du Québec. Au cours de 1970, monsieur André Morin, directeur du Service de la recherche, a été appelé à : prononcer une conférence à Régina sur « L'avenir des Caisses populaires francophones en dehors du Québec » qui était le thème du congrès du Conseil Canadien de la Coopération ; à visiter les Caisses populaires franco-manitobaines pour analyser, avec leurs administrateurs, leur rythme de croissance au cours des dernières années. Il étudia, en collaboration avec les Services techniques, le problème de compensation de la Fédération des Caisses populaires de l'Ontario Ltée.

Dans ces rencontres il a réalisé que l'image de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins est très forte dans les Caisses populaires hors du Québec et que leurs dirigeants comptent beaucoup sur notre propre expérience pour éclairer leur propre évolution.

## STATISTIQUES RÉGIONALES

À l'occasion du onzième congrès des Caisses populaires, le Service de la recherche a publié le cahier *Statistiques régionales* reproduisant les principales statistiques socio-économiques disponibles sur la base des régions administratives du Québec. Cette publication, qui contient également une importante série de statistiques des Caisses populaires par région administrative, a reçu un accueil favorable de la part des Caisses populaires. Beaucoup d'étudiants nous en ont demandé pour des travaux de recherche. Des classes d'étudiants de Cegep l'utilisent comme document de travail. Des exemplaires ont été distribués dans toutes les bibliothèques des Cegep et des Universités du Québec.

## IMAGE DES CAISSES POPULAIRES

Le Service de la recherche a entrepris une étude sur l'image des Caisses populaires dans l'opinion publique. Pour pouvoir connaître ce que les Québécois francophones pensent des Caisses populaires, il a dû :

- construire un questionnaire permettant de mesurer leurs attitudes face aux Caisses populaires et aux institutions financières en général ;
- contrôler ce questionnaire ;
- construire un échantillon de quelque 2,350 personnes représentatives des adultes francophones québécois ;
- interviewer ces personnes réparties dans toutes les régions du Québec ;
- prévoir un mode de compilation des informations recueillies ;
- analyser les résultats.

Six étudiants au niveau de la maîtrise en sociologie ont utilisé leurs quatre mois de vacances pour travailler à la réalisation de cette étude, sous la direction de Monsieur Lucien Lacroix, sociologue, du Service de la recherche. Monsieur Auguste Roy, économiste, du même service, a aussi participé à cette recherche.

Même si nous ne sommes encore qu'au début de l'analyse des résultats, nous pouvons déjà affirmer, à l'aide de cette étude, que :

- 60% de la population adulte francophone du Québec est membre d'une Caisse populaire ;
- le tiers des membres des Caisses populaires font aussi affaires avec une autre institution financière. On sait également que les deux tiers des clients de banques au Québec font aussi affaires avec une autre institutions financière ;
- les membres de Caisses populaires, qui sont également clients de banque, se recrutent surtout chez les gens ayant un revenu plus élevé que la moyenne et plus instruits ;
- les jeunes sont déjà présents dans les Caisses populaires. 61% des personnes interviewées ayant entre 15 et 24 ans étaient membres de Caisses populaires. Environ 18% de ces jeunes membres de Caisses populaires étaient clients d'une banque ;
- l'idée que l'on se fait de l'épargne et du crédit varie beaucoup avec l'âge, avec le revenu et avec le niveau de scolarité ;
- les cartes de crédit sont surtout vues comme dangereuses et nuisibles dans les grands centres, tandis qu'elles sont surtout vues comme nécessaires et utiles dans les milieux ruraux et les petites villes ;
- 39% des personnes interviewées croient que les Caisses populaires paient déjà un impôt sur leurs revenus et 55% disent qu'elles devraient en payer ;

— 10% des personnes interviewées croient que les Caisses populaires offrent une carte de crédit. 38% disent qu'elles devraient en offrir une, tandis que 50% disent qu'elles ne devraient pas en offrir une.

Nous pourrions dégager une multitude d'autres points intéressants révélés par cette étude ; ce que nous ferons au cours des prochains mois. L'étude de l'image des Caisses populaires est une mine d'informations que peuvent nous envier d'autres institutions financières.

Les six étudiants qui ont participé à cette étude sont des plus heureux de leur stage vécu aux Caisses populaires.

Le Service de la recherche, qui a été heureux de réaliser cette consultation, vous communiquera les informations recueillies. Elles aideront les administrateurs de nos Caisses populaires à être mieux conscients de la réalité dans laquelle nous vivons et à mieux bâtir l'avenir.

# LES SERVICES TECHNIQUES

Rappelons d'abord que les trois fonctions fondamentales des Services techniques sont :

1. Fonction – recherches
2. Fonction – consultants
3. Fonction – personnes de ressources

## I — FONCTION – RECHERCHES

La fonction primordiale des Services techniques en est une de recherches de normes ou de données techniques dont l'application est mise en œuvre après approbation des administrateurs.

Au cours de l'année 1970, les principales préoccupations des Services techniques dont Monsieur Raymond Blais, C.A. est le directeur, ont été les suivantes :

- a) La mise au point et le parachèvement du système de comptabilité intégré (SIC) qui est en opération depuis février 1970. Le rodage du système demeure une priorité.
- b) La rédaction du système d'opération des Caisses (Manuel de comptabilité et de Régie interne [SOC]) qui comporte des éléments d'évolution majeurs dans la tenue des livres d'une Caisse populaire. En effet, SOC est un système qui recherche l'uniformité tant dans les procédés comptables que dans les formules et qui permettra des états plus détaillés des opérations tout en fournissant une comptabilité d'exercice au lieu d'une simple comptabilité de caisse.
- c) La révision et/ou la rédaction de multiples formules tant nouvelles qu'anciennes (papeterie) qui permettront au personnel des Caisses de rendre leur travail plus rapide et plus efficace tout en améliorant le service aux membres.
- d) La vérification systématique des études de rentabilité des Caisses et la préparation de normes de rentabilité au niveau régional et provincial pour fins de comparaison, ce qui nous amène à la rédaction de normes administratives dans les Caisses. Un manuel est en voie de préparation et afin de conserver les tendances actuelles mnémotechniques, il aura pour titre S.A.C. (Système d'Administration des Caisses).
- e) La préparation du nouvel organigramme pour les Caisses, de même que l'évaluation et l'analyse des tâches, ont requis de nombreuses heures de travail, en collaboration avec le Service du personnel.
- f) L'établissement de critères de construction respectant à la fois nos exigences et les données gouvernementales, l'utilisation rationnelle des espaces disponibles à des coûts minimaux, l'examen des sols, des titres de propriété, enfin tout ce qui préside à l'implantation d'une Caisse rentable et en mesure d'accorder les services exigés par ses membres.
- g) En collaboration avec le Service de la recherche, les Services techniques ont effectué des travaux concernant la taxation éventuelle des Caisses populaires à la suite de la déposition du Livre blanc Benson sur la réforme fiscale.

## II — FONCTION — CONSULTANTS

En plus de découvrir des idées nouvelles tant au point de vue administratif qu'opérationnel, les Services techniques doivent, en maintes occasions, aider à l'implantation du résultat de ces recherches.

Des membres agissent également comme consultants dans les secteurs les plus divers, par exemple :

- a) Le règlement du problème de certaines Caisses populaires.
- b) Le contrôle de la gestion des sommes importantes investies dans certaines entreprises.
- c) L'aide substantielle accordée à la Fédération des Coopératives étudiantes ; ce secteur de pointe dans le milieu collégial et universitaire a requis des Services techniques des efforts considérables tant au point de vue ressources qu'au point de vue personnel tout au long de l'année en cours.
- d) L'assistance régulière d'un membre des Services techniques a titre de consultant auprès des Unions régionales et de leurs Caisses affiliées pour régler des problèmes spécifiques d'administration.
- e) La préparation d'esquisses relatives à la transformation, la rénovation ou la construction de nouveaux immeubles pour loger les Caisses, la vérification des plans proposés par des tiers, les études préliminaires relatives aux constructions ou rénovations, les projets envisagés, l'étude des normes de sécurité de critères fonctionnels quand à l'espace, l'ameublement, la décoration, enfin tout ce qui peut contribuer à accorder aux membres un service courtois, attentif et valable.

## III — FONCTION — PERSONNES DE RESSOURCES

- a) Au cours de l'année, en de très nombreuses occasions, des membres des Services techniques ont servi de personnes de ressources.
- b) Des membres des Services techniques ont également siégé, à divers titres, soit comme secrétaire, soit comme membre, sur des comités d'étude, (Éducation, *Revue Desjardins*, etc.).

# LE SERVICE DE L'INFORMATION ET DE LA PUBLICITÉ

1970 a marqué la première année d'existence du Service de l'information et de la publicité que dirige Monsieur André Kaltenback. Pour cette raison, je rappellerai d'abord les objectifs du Service, après quoi, je préciserai les réalisations ; pour terminer, je ferai une projection synthèse de ce que devrait être 1971.

## LES OBJECTIFS

Nous devrons maintenir des relations convenables avec les média d'information et de publicité.

Nous devrons consolider et pousser plus à fond la cuillette de l'information auprès des services et nous devrons retransmettre cette information à tous ceux qui ont le droit d'être renseignés.

Nous devrons renseigner l'institution sur la façon dont le public la perçoit.

Nous devrons réaliser les campagnes de publicité en conformité avec les objectifs de l'institution. Nous devrons, pour tout dire, être les communicateurs en titre de l'entreprise.

## LES RÉALISATIONS

### 1 — LE PERSONNEL

Monsieur Camille Fleury succéda à monsieur Tardieu à la mi-février 1970.

Le recrutement d'un second agent d'information eut lieu vers la fin de mars alors que monsieur Claude Moquin entra en fonctions.

Il a été difficile de combler le poste de publicitaire. À la mi-août, monsieur Jacques Lefebvre fut embauché.

Au cours de la dernière année donc, non seulement nous avons recruté un personnel compétent, mais nous avons aussi formé une équipe. Ce dernier point est déterminant.

Par souci de clarté, j'aborderai les réalisations subséquentes sous la rubrique qui détermine le Service, c'est-à-dire l'information et la publicité. Cependant, dans bien des cas, on constatera la complémentarité inhérente des deux.

### 2 — L'INFORMATION

Nous entrons dans cette rubrique les publications de l'institution, les communiqués, les conférences de presse et, en général, la vulgarisation de textes et les revues.

#### a) *Ma Caisse populaire*

Nous avons produit 6 numéros de *Ma Caisse populaire*. Chacun des 6 numéros s'était proposé un thème ; par ordre chronologique :

1. dialogue
2. point de vue des jeunes
3. l'argent fond
4. la consommation
5. la semaine da la Caisse Pop
6. la caisse de Noël.

Le tirage moyen de chaque numéro a été de 410,000 exemplaires.

### b) La Revue Desjardins

Nous avons produit 8 numéros, au total 340 pages, soit un peu plus que l'année précédente ; de ce nombre, 74 pages ont été consacrées à la ligne de communication. Les articles de la Revue ont été, pour la plupart, inédits, et tous ont visé à augmenter les connaissances des administrateurs et des dirigeants tant au plan technique que de l'idéologie coopérative.

Nous avons aussi soigné le format. Nous avons profité des talents du maquettiste de la Fédération qui a consacré la très grande partie de son temps au Service de l'information et de la publicité.

### c) Les communiqués

Nous avons fait 32 communiqués. Parmi ceux-ci, je relève ceux qui ont traité des activités du Service des Placements en matière d'achats d'obligations. Ces communiqués ont été largement repris et diffusés par la majorité des média d'information.

### d) Le 11<sup>e</sup> congrès des Caisses populaires

Nous avons assumé l'entièvre et exclusive responsabilité de la salle de presse du congrès, en ce qui a trait à l'information.

Ce fut une excellente occasion de créer ou consolider des liens entre l'ensemble, les Caisses et les média d'information. Dans l'ensemble, la presse écrite et la radio ont très bien répondu à nos efforts. La télévision aussi.

Nous avons publié 11 numéros du journal du congrès. Antérieurement, nous avions organisé la conférence de presse de lancement.

Nous avons aussi préparé une brochure *L'Amorce* dans le cadre du pré-congrès.

### e) Les assemblées générales annuelles des institutions du Mouvement coopératif Desjardins

Le directeur du Service a agi à titre de consultant auprès du comité d'information des assemblées générales annuelles. Le Service a travaillé de façon déterminante sur l'énoncé du slogan, la présentation des rapports annuels et sur un certain nombre de communiqués de presse. En plus d'avoir directement collaboré à la réalisation des dépliants des institutions, nous avons consacré un numéro de *La Revue Desjardins* à ces assemblées.

Au cours de l'année, nous avons conseillé le comité sur la façon de réaliser, au plan de l'information et de la publicité, les assemblées générales annuelles à venir.

### f) Cahiers économiques

Nous avons été présents dans un certain nombre de cahiers économiques : *L'Action*, *la Presse*, *le Progrès-dimanche*, *textes pour l'Almanach Beauchemin*, *Joliette Journal*.

### g) La Semaine de la Caisse Pop

Le Service de l'Information et de la publicité a initié et a agi comme promoteur de la Semaine de la Caisse Pop.

Nous avons réalisé un travail immense, nettement démesuré par rapport à nos possibilités en personnel et en budget. Un décompte attentif des coupures de journaux que nous avons pu recueillir nous démontre que nous avons obtenu au moins 45,000 lignes gra-

tuites dans les journaux du Québec ; ceci ne tient évidemment pas compte des annonces qui ont été payées par les différents paliers administratifs des Caisses populaires.

Les stations de radio et de télévision ne nous ont pas ménagé leur collaboration.

Compte tenu du climat général au moment de cette semaine, nombreux sont ceux qui nous ont dit, directement ou par la voix de leurs éditoriaux, combien la Semaine de la Caisse Pop tombait bien !

C'est à l'occasion de cette Semaine que le Ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, l'honorable William Tettley, a fait sa première visite officielle à la Fédération.

Nous ne pouvons assez souligner haut que le succès de cette Semaine, nous le devons à la collaboration active des Unions régionales et de plusieurs centaines de Caisses locales qui ont vite compris le sens d'une telle semaine.

À cette occasion, nous avons accéléré la publication de trois dépliants, à savoir : « Qu'est-ce que ta Caisse ? », « Faites carrière dans le Mouvement des Caisses populaires » et « La Fédération de Québec des Caisses Desjardins ».

D'autres événements nous ont tenus en haleine au plan de l'information, notamment : « La Fondation Émile Girardin », la « Conférence internationale de la coopérative d'épargne et de crédit ».

### h) S.I.C.

Nous avons organisé les conférences de presse simultanées qui eurent lieu à Montréal et Québec, en avril. En plus des communiqués, nous avons participé activement à tout ce qui a trait à ces inaugurations officielles et nous avons consacré un numéro spécial de *La Revue Desjardins* à cette importante question.

### i) Publicité

Nous avons négocié la co-commandite du « Paradis Terrestre ». Nous avons produit deux nouveaux commerciaux pour la télévision : « Jos Morneau » et la nouvelle version « Pop-sac-a-vie-sau-sec-fi-co-pin-plac ».

Nous avons consacré une part importante du budget à la réclame radio. Notre réclame sonore qui ne passe pas souvent à côté de bien d'autres a réussi, semble-t-il, à faire son chemin par le truchement des ondes de 31 stations.

Dans les média imprimés, nous avons fait paraître 96 annonces dont 48 pour le Service du Personnel et les autres pour rappeler la présence de la Caisse populaire comme coopérative d'épargne et de crédit au service des québécois.

### j) Les expositions

Nous avons produit un stand. Dans sa première version, l'accent était mis sur la Caisse populaire comme employeur. Ce stand a été monté dans trois expo-carrières, dans plusieurs Caisses populaires et dans un certain nombre d'expositions régionales, surtout de la région de Saint-Hyacinthe ; en plus d'avoir été exposé au Reine Elizabeth, à l'occasion du congrès, il a aussi servi au salon de l'agriculture à Place Bonaventure. Toujours au domaine des expositions, nous avons activement collaboré avec l'Union

régionale de Montréal dans la réalisation du kiosques des Caisses populaires, au pavillon des légendes du Québec.

#### *k) Promotion*

Nous avons cru bon de nous rapprocher de la jeunesse des CEGEP et des polyvalentes. Nous sommes bien conscients de l'ampleur de cette tâche dans les conditions actuelles. D'autre part, nous sommes persuadés qu'à défaut de tout prendre en même temps, il vaut tellement mieux commencer par des secteurs ou des parties du tout.

C'est dans cette optique que nous avons participé, tant financièrement que par l'extension de certains de nos services, au Campus Pop de Boucherville. Plus de 40 orchestres d'étudiants ont participé à ce concours provincial.

Dans le même ordre d'idées, nous avons contribué au succès du festival dramatique étudiant de Lac Mégantic et ce, pour la deuxième année consécutive.

Avec les étudiants du CEGEP de Jonquière, nous avons, à la fin de 1970, participé avec l'essentiel apport de l'Union régionale de Chicoutimi, à la réalisation, qui a eu lieu en janvier 1971, à la Semaine de la Caisse Pop dans ce CEGEP.

Nous avons collaboré activement à la Semaine provinciale des loisirs qui eut lieu à la fin de septembre. Cette collaboration, comme toutes les autres, a été faite avec le souci permanent d'affirmer la présence dynamique de la Caisse dans son milieu.

Ce sont des réalisations de départ et l'expérience que nous en retirons devrait normalement nous rendre encore plus efficaces dans ce domaine.

D'autres réalisations se sont greffées à l'ensemble de ces projets : l'affiche Pop-sac-à-vie-sau-sec-fi-co-pin-plac, avec Marie-Josée, couvertures de livres scolaires, le casse-tête, la carte de Noël ; quelques annonces en rôdages : Caisse de Noël, Caisse de vacances et Vœux du Gérant ; la Semaine de la Caisse Pop nous a amenés à produire des boutons, des décalques, une affiche et des annonces spéciales.

#### *l) Le Service en général*

Au cours de sa première année d'existence, le Service a fait l'objet de contacts et de demandes de plusieurs organismes privés, para-publics et publics. Un des communs dénominateurs de ces demandes a toujours été d'obtenir, sinon une contribution financière, du moins la caution morale des Caisses populaires à un projet.

Au total, près de \$700,000.00 de demandes nous ont été faites. Parmi celles-ci, nous avons privilégié l'offre de collaboration que nous a faite le Barreau du Québec, à l'effet de produire en 5 brochures, sur des sujets d'intérêt pour nos membres. La première de ces brochures a été publiée et distribuée en janvier 1971.

D'autre part, nous avons agi à titre de consultants auprès de la majorité des Unions régionales et de plusieurs Caisses populaires prises individuellement, par association ou par secteur.

#### *m) Perspective '71*

En 1971 nous devrons intensifier beaucoup nos relations avec la presse en général, conscients que

nous sommes que le chemin à parcourir est tellement plus long que celui qui a été fait.

Au plan de la publicité, nous sommes parfaitement conscients que notre présence actuelle à la télévision pourrait être améliorée. Nous déployons tous nos efforts à relever le défi de la publicité de l'ensemble du Mouvement des Caisses populaires qui consiste à garder l'équilibre entre, d'une part, la qualité de notre présence avec nos commerciaux et, d'autre part, la qualité des émissions que nous commanditons.

Avec 2.5 millions de membres, on ne peut minimiser l'importance quantitative de l'auditoire qu'on doit rejoindre. Qualité et quantité ne s'opposent pas, mais ne se conjuguent pas toujours facilement.

Les défis que l'information et la publicité auront à relever en 1971 sont les mêmes que ceux de l'entreprise.

JE DÉSIRE EXPRIMER MA VIVE  
GRATITUDE AUX ADMINISTRATEURS  
ET AU PERSONNEL POUR LEUR  
MAGNIFIQUE COOPÉRATION DANS  
L'ACCOMPLISSEMENT DE MES  
FONCTIONS.

PAUL-ÉMILE CHARRON  
*DIRECTEUR GÉNÉRAL*

# BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1970

## ACTIF

1970 1969

### DISPONIBILITÉS

Encaisse et avoir à la caisse centrale	551,981	\$658,764
Comptes à recevoir		141,701
Déduire : Provision pour pertes sur créances	235,519	
	4,981	
		230,538
Avances aux employés	42,917	45,396
Dépôts garantis	350,000	1,800,000
Intérêts courus sur dépôts garantis et sur placements	33,155	14,526
Inventaire de marchandises, au plus bas du coût ou de la valeur de réalisation nette	234,771	227,055
Frais encourus d'avance	5,157	1,552
		1,448,519
		2,888,994

### PLACEMENTS

Dépôts garantis	1,100,000	
Obligations, au coût (valeur courante \$516,471)	498,118	
Actions, au coût (valeur courante \$72,300)	112,300	
Placements dans des organismes du Mouvement Desjardins, au coût	40,951	
Prêts aux Caisses populaires	449,096	
		2,200,465
		982,083

### IMMOBILISATIONS

Terrain, aménagements paysagistes, bâtisse, mobilier, automobiles et camion, au coût	1,040,390	
Déduire : Amortissement accumulé	274,347	
		766,043
		646,683

### FRAIS DIFFÉRÉS

Améliorations locatives, au coût	7,132	
Déduire : Amortissement accumulé	1,426	
		5,706

### AUTRE ACTIF

Investissement dans le télétraitements (note 1)	198,387	
		\$4,619,120
		\$4,517,760

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL

ÉMILE GIRARDIN, président

PAUL-ÉMILE CHARRON, directeur-général

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné le bilan consolidé de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins au 31 décembre 1970, l'état du revenu net et des revenus non distribués pour l'année terminée à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et les sondages des livres et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, d'après les renseignements et explications qui nous ont été fournis et d'après ce qu'indiquent les livres de la fédération, ces états financiers, compte tenu de la note s'y rapportant, présentement fidèlement la situation financière de la fédération au 31 décembre 1970 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

RUEL, ROY, MOREAU & ASSOCIÉS,  
Comptables Agréés

Lévis, le 14 février 1971.

PASSIF	1970	1969
<b>EXIGIBILITÉS</b>		
Chèques non présentés à la Caisse centrale	\$ 473,880	\$ 396,545
Comptes à payer et frais courus	554,495	652,267
Intérêts à payer sur capital social	15,684	
	1,044,059	1,048,812
<b>DETTE À LONG TERME</b>		35,000
<b>REVENU DIFFÉRÉ</b>	7,538	7,618
	1,051,597	1,091,430
<b>AVOIR DES MEMBRES</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	261,400	261,400
<b>REVENUS NON DISTRIBUÉS</b>		
Fonds général	1,316,281	1,303,614
Fonds de sécurité	1,989,842	1,861,316
	3,567,523	3,164,930
	\$4,619,120	\$4,517,760

## Note 1 — INVESTISSEMENT DANS LE TÉLÉTRAITEMENT

Les dépenses encourues par le service de télétraitements au cours de l'année 1970 ont été capitalisées au poste « Investissement dans le télétraitements ». Cependant le montant de \$198,387 apparaissant aux états financiers ne tient pas compte d'une somme d'environ \$225,000 payable à la compagnie I.B.M., ni des montants récupérables des Caisses populaires dont la comptabilité est intégrée au télétraitements.

Ces montants n'ont pas été comptabilisés en 1970 à cause d'un litige qui existe entre la Fédération et la compagnie I.B.M.

Selon les renseignements et explications qui nous ont été fournis, le coût de l'investissement dans le télétraitements serait diminué d'environ \$115,800 et le coût final d'environ \$82,587 sera amorti sur une période de 10 ans.

# ÉTAT DU REVENU NET ET DES REVENUS NON DISTRIBUÉS DU FONDS GÉNÉRAL

POUR L'ANNÉE TERMINÉE  
LE 31 DÉCEMBRE 1970

## REVENUS

	Budget
Contributions	\$2,418,279
Revenu net de la section de la papeterie	89,357
Revenu net de la section obligations	25,092
Revenu net de la section Loto-Québec	39,927
Revenu net de placements	88,825
Revenu net sur dépôt variable	15,410
Autres	1,294
	<hr/>
	2,678,184
	<hr/>
	2,528,734

## DÉPENSES

Gestion générale	171,939	189,620
Services administratifs	412,061	417,318
Service de la recherche	107,082	106,490
Service de l'éducation	125,872	155,017
Service de l'inspection	1,077,252	1,133,806
Service du personnel	99,974	104,660
Services techniques	141,954	114,522
Service de l'information et publicité	131,805	116,135
Service des placements	52,054	54,316
Service du secrétariat	38,404	43,467
Section de l'informatique	60,732	
Frais généraux	246,388	228,300
	<hr/>	
	2,665,517	2,663,651
	<hr/>	

Revenu net pour l'année	12,667	\$ (134,917)
Revenus non distribués au début de l'année	<hr/>	1,303,614
Revenus non distribués à la fin de l'année	<hr/>	\$1,316,281

# ÉTAT DU REVENU NET ET DES REVENUS NON DISTRIBUÉS DU FONDS DE SÉCURITÉ

POUR L'ANNÉE TERMINÉE  
LE 31 DÉCEMBRE 1970

## REVENUS

Contributions	\$ 132,347
Intérêts	125,468
<hr/>	
	257,815

## DÉPENSES

Assurance fidélité	29,474
Octrois aux Unions Régionales	99,815
<hr/>	
	129,289
<hr/>	
Revenu net pour l'année	128,526
Revenus non distribués au début de l'année	1,861,316
Revenus non distribués à la fin de l'année	\$1,989,842
<hr/>	

*Couverture et maquette : Pierre Brousseau*

*Réalisation : Service de l'information et de la publicité.  
La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.*

*Impression : Charrier & Dugal (1965) Ltée*



---

**LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC  
DES CAISSES POPULAIRES  
DESJARDINS**

150, avenue des Commandeurs,  
Lévis, Prov. de Québec, Canada.